

VUES DE PRESSE INTERNATIONALE

Abonnement 11 n° : 300 F/an - Prix au numéro : 50 F - CNCC Edition - 8 rue de l'Amiral de Coligny - 75001 PARIS - Email : veronique.kieny@cncc.fr

Vues de Presse Internationale, éditée par La Compagnie nationale des commissaires aux comptes et l'Ordre des experts-comptables, est une compilation de traductions d'articles de presse étrangers intéressant la profession.



Actualités des organisations professionnelles internationales



Vie de l'organisation

Première réunion technique de l'IASB du 18 au 20 avril 2001

Principales décisions :

- approbation d'une résolution visant l'adoption de l'ensemble des normes comptables internationales et des interprétations publiées par le Board de l'IASB et le SIC,

- changement de dénomination : sur décision des Trustees, les normes comptables publiées par l'IASB s'appelleront désormais «International Financial Reporting Standards» (normes internationales de présentation de l'information financière),

- accord sur un projet de texte relatif au statut des paragraphes en caractères gras et en italiques au sein de ces textes (les caractères gras sont utilisés pour indiquer les grands principes, les autres caractères expliquent ces principes ou leur application dans un cas particulier. Toute norme doit être lue dans son contexte, rappelé dans la norme et la Préface). Le projet de texte sera incorporé dans le projet d'amendement de la Préface aux IFRS,

- lecture des travaux présentés par l'équipe technique de l'IASB sur les projets en cours,

- applicabilité : toutes les normes IAS et les interprétations du SIC publiées à ce jour (y compris celles ayant pour date d'effet le 1^{er} avril 2001) sont applicables, à moins d'être abrogées ou modifiées par l'IASB.

IASB - Dernières nouvelles - 23 avril 2001, 2 pages

Conférence internationale à Paris sur les IAS

L'IASB organise une conférence parrainée par l'IASB et KPMG à Paris, les 17 et 18 mai prochain. D'ici 2005, les sociétés cotées européennes vont devoir appliquer les normes IAS à leurs comptes consolidés. Cette conférence portera sur l'impact qu'aura cette nouvelle règle et sur les défis et les opportunités qui en découlent. Parmi les intervenant figurent le président de l'IASB, Sir David Tweedie ainsi que le responsable de la division Information financière et normes comptables de la Commission européenne. La seconde journée sera consacrée aux problèmes d'application des IAS.

Communiqué de presse de l'IASB - 5 avril 2001, 2 pages



Vie de l'organisation

Réunion de l'IAPC à Londres du 12 au 16 mars 2001

Principales décisions :

- Approbation d'une norme sur la fraude

L'IAPC a adopté la version définitive de sa norme sur la fraude intitulée «La responsabilité de l'auditeur d'envisager la fraude et les erreurs dans les audits d'états financiers» (en application à compter du 30 juin 2002 avec possibilité d'application anticipée). Elle réaffirme la nécessité pour l'auditeur de tenir compte, lors de la planification et de la mise en œuvre d'une procédure d'audit, du risque d'inexactitude significative résultant de fraude et d'erreur. Elle distingue la fraude commise par les dirigeants ou par les salariés, et traite de la communication de ces informations frauduleuses. La norme

insiste également sur la nécessité d'obtenir de la direction une évaluation de ce risque, et traite des limites de l'audit à détecter une fraude. Parallèlement, l'IAPC s'est engagé, dans la seconde phase de son projet mené avec l'ASB américain, à développer cette norme et à envisager de nouveaux principes de base pour satisfaire aux recommandations du POB américain.

- Approbation d'un texte sur l'audit des produits dérivés

Le nouvel IAPS aide l'auditeur à planifier et à mettre en œuvre les procédures d'audit concernant des assertions relatives aux instruments financiers, principalement lorsque ces derniers sont détenus par les utilisateurs finaux comme les banques et autres entités du secteur financier.

- Approbation d'un avenant à l'ISA 700 «Rapport de l'auditeur sur les états financiers»

L'IAPC propose de modifier la norme ISA 700, afin d'obliger l'auditeur à indiquer clairement dans son rapport l'origine du référentiel comptable utilisé pour l'établissement des états financiers. L'IAPC veut ainsi faire de cette

Dans ce numéro

Actualités des organisations professionnelles 1-2

Nouveaux développements 3-4

Dossier 5-8

Vues de presses 9-11

Publications du mois d'avril 9-11

Agenda international 12



pratique l'approche standard permettant aux utilisateurs de mieux comprendre le contexte dans lequel s'exprime l'opinion de l'auditeur. Les modifications entreront en application pour les audits d'états financiers relatifs aux exercices clos à compter du 30 septembre 2002.

- Modification du programme de travail de l'IAPC

L'IAPC a modifié son programme de travail en ajoutant un projet mené conjointement avec les Etats-Unis visant à étudier le lien entre l'évaluation du risque et les tests effectués, ainsi qu'un projet de révision de la norme sur le contrôle qualité. Dans le même temps, trois projets existants (environnement, information financière prévisionnelle, rapports sur le contrôle interne) ont été supprimés car ils ne s'intègrent pas dans le jeu de normes que doit entériner l'IOICV.

World Accounting Report - N° 3 - Avril 2001, page 2
* *IFAC News and Events* - 23 avril 2001, 32 pages *
2 avril 2001, 2 pages

Reconnaissance des normes ISA

Le président de l'IAPC, Dietz Mertin, mène des pourparlers avec le président du groupe de travail de l'IOICV, Jim Morissey, pour que les normes ISA soient reconnues communément applicables à l'audit des sociétés cotées. M. Mertin espère qu'un accord sur la procédure de validation des normes ISA et sur un programme de travail sera trouvé d'ici l'été. Afin de faire face aux exigences du nouveau programme d'activités, des membres des grands cabinets d'audit vont être détachés auprès du secrétariat de l'IAPC pour renforcer les effectifs. La validation devrait intervenir d'ici 2 à 3 ans.

World Accounting Report - N° 3 - Avril 2001, page 2

Réforme du fonctionnement de l'IAPC

Un groupe de travail étudie actuellement le fonctionnement de l'IAPC afin d'évaluer sa composition, de vérifier l'adéquation de ses ressources et l'efficacité de ses liens avec les instances nationales de normalisation. Il s'interrogera notamment sur les modalités de sélection des membres de l'IAPC, sur l'opportunité d'ouvrir ses portes à des professionnels ne représentant pas les organisations membres de l'IFAC et de rendre ses sessions publiques.

World Accounting Report - N° 3 - avril 2001, page 2

Comité Ethique : mise en consultation d'un nouvel exposé-sondage sur l'indépendance

La version qui vient d'être publiée renforce l'exposé-sondage initial publié en juin 2000. Elle multiplie notamment les indications sur les menaces portant sur l'indépendance. Le projet établit un cadre conceptuel précisant

les conditions d'indépendance exigées d'un prestataire de missions d'expression d'assurance. Ce cadre, s'il est adopté, deviendra la norme internationale qui servira de référence aux normes nationales. Aucune organisation ni cabinet membre de l'IFAC n'est donc autorisé à appliquer une norme ayant des exigences moindres. L'exposé-sondage est mis en consultation jusqu'au 30 juin 2001.

IFAC News and Events - 23 avril 2001, 2 pages

Le FMAC étudie les forces du changement pesant sur la profession comptable

Le FMAC publie une étude intitulée «L'évolution d'une profession : de la comptabilité à la gestion», qui met en lumière les causes et les conséquences du passage progressif de la profession de comptable à la profession de comptable de gestion. Elle traite entre autres des problèmes d'assimilation par les professionnels des changements intervenus dans leur métier depuis 10 ans. Cette information est précieuse, tant pour les enseignants formant la prochaine génération de professionnels que pour les organisations professionnelles. L'étude propose douze perspectives distinctes sur les modifications intervenues, un chapitre introductif résume les tendances clés, les menaces et les opportunités de la profession de comptable de gestion.

IFAC News and Events - 9 avril 2001, 3 pages



Publication d'un document consultatif sur la modernisation des directives comptables

Le projet de règlement de la Commission européenne sur l'application des normes comptables internationales stipule que la conformité aux directives comptables demeure obligatoire. Or, il existe actuellement des incompatibilités entre les directives comptables et les IAS. L'impérieuse nécessité de moderniser les directives est reconnue par l'ensemble des parties, mais il existe différentes façons d'y parvenir. La FEE publie donc un document consultatif évoquant les questions stratégiques et les problèmes techniques existants et récapitulant les avantages et inconvénients des différentes approches envisageables afin de moderniser ces directives.

FEE - Communiqué de presse - 19 avril 2001, 2 pages
* *Document consultatif* - Avril 2001, 29 pages



Commission européenne

L'EFRAG entame son recrutement

Le mécanisme d'approbation des IAS présenté le 13 février dernier par la Commission européenne comporte deux niveaux : un niveau politique et un niveau technique. Différentes

organisations du secteur privé se sont réunies pour constituer l'élément technique, l'European Financial Reporting Advisory group (EFRAG) : l'UNICE (Union européenne des confédérations d'employeurs), la FEE, l'European Savings Banks Group (ESBG), l'European Association of Cooperative Banks GEBAC, la Fédération bancaire Européenne (EBF), le Comité européen des assurances (CEA), la Fédération européenne des experts-comptables et auditeurs de PME, (EFAA), la Fédération européenne des Bourses de valeurs (FESE) et la Fédération européenne des sociétés d'analystes financiers (EFFAS). L'EFRAG conseillera la Commission européenne et le Parlement européen sur les mesures nécessaires à l'adoption en 2005 des normes IAS au sein de l'Union, et représentera l'Union au sein de l'IASB. Son comité technique commence à recruter courant avril et compte être opérationnel dès le mois d'août 2001.

World Accounting Report - N° 3 - mars 2001, page 4

Autres organisations internationales



Forum 2001 de l'OCDE : Développement durable et nouvelle économie

La Cité des sciences et de l'industrie de la Villette accueillera du 14 au 16 mai 2001 une conférence internationale qui réunira ministres, responsables d'organisations internationales et gouvernementales, représentants du monde de l'entreprise et du milieu syndical. Son but est d'instaurer un dialogue sur les perspectives et les risques de l'économie du 21^{ème} siècle. Seront abordés le développement durable (à l'initiative des gouvernements danois et français), la nouvelle économie, les technologies de l'information et le fossé numérique, les échanges et l'investissement.

OCDE - Forum 2001 - 8 février 2001, 1 page

Forum mondial sur le gouvernement d'entreprise

L'OCDE et la Banque mondiale ont récemment mis en place un Forum mondial sur le gouvernement d'entreprise (GCGF) dont l'objectif est de promouvoir les initiatives mondiales, régionales et locales destinées à améliorer le cadre institutionnel et les pratiques de gouvernement d'entreprise dans les pays à faibles et moyens revenus. Cette instance recherche actuellement le responsable de son programme.

IFAC News and Events - 2 avril 2001, 1 page



Nouveaux développements

Ce mois-ci, la rubrique Nouveaux développements s'attache particulièrement à l'actualité de la formation professionnelle, qui fait l'objet de plusieurs projets, notamment aux Etats-Unis. Nous revenons également sur la lutte contre le blanchiment et les dernières nouveautés WebTrust.

Actualités de la formation professionnelle

Allemagne : l'examen de Wirtschaftsprüfer est-il encore d'actualité ?

Dans le second volet d'un article consacré aux conditions d'admission à la profession de comptable en Allemagne, les auteurs rendent compte des résultats d'une étude empirique sur les conditions d'accès à l'examen : conditions préalables de formation, d'expérience pratique minimale, d'obtention de la qualification de comptable dans le cadre de l'examen, degrés de difficulté. Parmi les conclusions apportées par cette étude, on notera la longueur du cycle de formation : l'âge moyen d'obtention du titre est de 34 ans, ce qui en fait l'un des plus élevés dans le monde. Les auteurs déplorent par ailleurs l'amendement de la loi réglementant la profession en Allemagne, la WPO, qui, en réduisant la durée de l'expérience pratique obligatoire de 4 à 3 ans, a modifié une condition d'admission primordiale sans avoir donné lieu à consultation sur les conséquences de cette mesure.

Wirtschaftsprüfer Kammermitteilungen - N° 1 - Février 2001, pages 6 à 20

Canada : poursuite de la réforme de la formation professionnelle

L'ICCA souhaite annoncer une réforme de la formation professionnelle courant 2001. Des réflexions sur la mise en place de questions et de méthodes de notation modèles pour l'évaluation des compétences sont en cours. L'ICCA a réuni en février dernier 24 professionnels spécialistes des techniques d'évaluation. Ont été principalement évoquées la manière de poser les questions aux candidats et d'évaluer leurs réponses. Les participants se sont également prononcés sur l'incidence de la consultation de documents de référence et l'utilisation de l'informatique sur la forme de l'examen.

CA Magazine - Forum - N° 3 - Avril 2001, page 48

Etats-Unis : formation professionnelle : un avenir précaire

Face aux critiques sur la qualité des programmes de formation professionnelle aux Etats-Unis et à la désaffection progressive des étudiants américains pour la filière comptable, la profession a réagi en demandant une étude de grande envergure sur l'avenir de la profession comptable dans ce pays. Il en ressort que l'enseignement de la comptabilité s'est progressivement dévalorisé au fil des ans car les programmes de formation

n'ont pas pris en compte trois évolutions fondamentales : la technologie, la mondialisation et le pouvoir des investisseurs sur les marchés financiers. Les nouvelles technologies ont facilité et accéléré la préparation des données financières et les personnes formées exclusivement à cette activité ont perdu de leur intérêt pour l'entreprise. La mondialisation a élargi les dimensions du champ d'intervention de l'entreprise et modifié l'échelle de ses besoins. La concentration du pouvoir entre les mains de quelques très grands investisseurs institutionnels rend l'entreprise étroitement dépendante de la production d'une information de plus en plus rapide sur sa performance. L'étude a également récapitulé les facteurs expliquant la désaffection des étudiants pour la profession comptable. La baisse du niveau des salaires par rapports aux salaires pratiqués par les sociétés technologiques ou les cabinets de conseil, les opportunités de carrière offertes par les écoles de commerce, la désinformation sur les possibilités de carrière de la comptabilité. Une coopération active est nécessaire entre praticiens et enseignants afin de mettre en place de nouveaux programmes.

W. Steve Albrecht / Robert J. Sack - The CPA Journal - Mars 2001, 7 pages

Incidence des 150 heures de formation obligatoire sur les résultats à l'examen de comptable agréé

En 1988, l'AICPA a amendé ses statuts, obligeant les candidats à son examen d'entrée à effectuer 150 heures de formation théorique. Cette règle des 150 heures a engendré un considérable débat au sein de la profession américaine, les opposants expliquant que le renforcement des conditions d'accès à la profession dissuadait davantage encore les candidats à la profession. Néanmoins, 48 des 54 juridictions habilitées à délivrer le titre suivent cette obligation. Face à ce débat, la National Association of State Boards of Accountancy (NASBA) a collecté des résultats d'examen afin de mesurer l'incidence de cette obligation sur les pourcentages de réussite des candidats. Il en ressort que les candidats ayant suivi les 150 heures d'enseignement obligatoire ont une plus grande probabilité de réussir l'examen que les autres car ils bénéficient d'une meilleure connaissance des derniers développements en matière de comptabilité, d'audit et de fiscalité mais aussi de la complexité croissante des opérations.

The CPA Journal - Mars 2001 - 3 pages

Vers une modernisation et un renouvellement de la formation professionnelle continue (FPC)

La forme et le fond de la FPC ont largement évolué au cours des trente dernières années. L'an passé, l'AICPA et le NASBA ont diffusé un exposé-sondage commun destiné à en actualiser le contenu. Ce sont les ordres comptables de chaque Etat qui fixent les conditions de formation continue imposées aux professionnels. Les différences sont donc substantielles et imposent des contraintes aux professionnels exerçant dans plusieurs Etats. Il n'est pas évident que la formation traditionnelle soit le meilleur vecteur pour maîtriser les nouvelles informations et demeurer compétitif. Les innovations proposées dans l'exposé-sondage publié en août 2000 insistent sur la nécessité de programmes d'apprentissage permettant d'évaluer les progrès accomplis par rapport à des objectifs de compétence individuelle. L'exposé-sondage entérine par ailleurs une gamme plus large d'activités d'apprentissages agréées, et insiste sur l'intérêt des activités autodidactes (lecture de revues professionnelles, direction d'une organisation professionnelle, recherches sur des sujets professionnels, rédaction d'articles...). Le débat reste ouvert.

Paula B. Thomas / Betty S. Harper - The CPA Journal - Mars 2001 - 4 pages

Un nouvel examen à l'horizon 2003

Après des décennies d'existence de son "Uniform CPA Examination", la profession américaine recherche un nouvel examen. Un comité représentant les différentes sphères de la profession comptable travaille actuellement à son élaboration. Des modifications majeures sont envisagées. La gamme des disciplines et des compétences va être enrichie afin de mieux refléter celles nécessaires à l'exercice de la profession. L'examen sera totalement informatisé d'ici 2003 : la compétence technologique du candidat sera ainsi testée. L'objectif même de l'examen sera différent : on n'attendra plus des candidats qu'ils aient répondu à toutes les questions, mais qu'ils aient la compétence pour trouver les réponses sur Internet. L'examen testera la capacité du candidat à gérer une grande quantité d'informations et à dénouer la complexité de la littérature professionnelle pour résoudre des problèmes pratiques. Différentes études sont en cours afin de déterminer les éléments à intégrer : QCM, questions exigeant une réponse construite sous forme d'essai,



construction d'un tableur. Le nouvel examen devrait être opérationnel d'ici 2003.

Journal of Accountancy - N° 3 - Mars 2001, pages 57 à 60

Réflexions pour la réforme de l'examen de CPA

Les réflexions se multiplient sur les modifications à apporter à l'examen de professionnel comptable aux Etats-Unis. Récemment, trois documents

ont été publiés par le bureau des Censeurs de l'AICPA :

- un exposé-sondage intitulé « Proposition de spécifications pour la structure et le contenu du Uniform CPA Examination » traitant de : Audit et attestation, comptabilité générale et information financière, réglementation, environnement et concepts de l'entreprise (mis en consultation jusqu'au 1^{er} juillet),

- une étude de 2000 a été consacrée à l'analyse des pratiques professionnelles, permettant de déterminer avec précision les connaissances et

aptitudes nécessaires pour cette profession et d'aider à l'élaboration du contenu des tests,

- un Briefing paper n° 2 est consacré à l'informatisation de l'examen uniforme (problèmes suscités, stratégies à mettre en œuvre et politiques à suivre). Tous les aspects de l'informatisation de l'examen y sont passés en revue, ce qui devrait permettre de donner une information circonstanciée sur les modalités du lancement de l'examen en 2003.

The CPA Letter - Education - N° 3 - Avril 2001, 3 pages

Lutte contre le blanchiment

Union européenne

Le Parlement européen examine actuellement les possibilités d'amendement de la directive 91/308/CEE relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux. Bien qu'il refuse toujours le principe de la levée du secret professionnels des avocats, notamment lors d'une procédure judiciaire, le Parlement envisage désormais l'introduction d'une déclaration de soupçon obligatoire dans le cadre de certaines opérations. Il a par ailleurs refusé d'autoriser l'utilisation des informations ainsi obtenues pour d'autres objectifs que la lutte contre le blanchiment.

L'Europe en Bref - N° 177 - 9 avril 2001, page 1

Projet modifié de directive sur le blanchiment

Le Parlement européen adopte à l'unanimité le rapport du député allemand Klaus Heiner

Lehne sur le projet modifié de directive sur le blanchiment. Ce rapport propose 28 amendements au texte commun du Conseil des ministres. Il préconise notamment un régime nettement moins sévère que celui du Conseil concernant les professionnels comptables, les juristes et les fiscalistes afin de préserver la confidentialité que ces derniers doivent à leurs clients. L'inclusion des professions libérales dans le champ de la directive est la question la plus épineuse à résoudre. Le rapport de M. Lehne insiste pour que seuls les professionnels comptables et les juristes représentant leurs clients soient tenus de faire des déclarations de soupçon de blanchiment. Il recommande également que les autres professions indépendantes de conseil fiscal et d'auditeur soient dispensés du régime strict appliqué aux établissements de crédit et aux établissements financiers.

World Accounting Report - Avril 2001 - N° 3, page 4

Comment éviter l'argent sale ?

Les banques prennent un nombre croissant de mesures afin de débusquer les pratiques de blanchiment d'argent, mais l'avènement de l'électronique leur rend la tâche de plus en plus difficile. Deux articles font le point sur ce sujet. Le premier décrit les différentes mesures législatives et rapports administratifs publiés sur ce thème au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. Il rend compte également de l'action du GAFI et fait le point des résultats de l'ensemble du dispositif de lutte contre le blanchiment. Le second article s'intéresse aux aspects plus pragmatiques de cette action et décrit notamment un logiciel d'intelligence artificielle, mis au point par Searchspace, permettant de détecter les mouvements de fonds et les transactions douteuses.

Financial Times - 19 avril 2001, page 11 * *The Economist* - 14 avril 2001, pages 68 à 71

Dernières nouvelles concernant WebTrust

Un nouveau label de protection du consommateur

L'AICPA a mis au point une nouvelle prestation de service, WebTrust-Protection des consommateurs, afin de répondre aux préoccupations des consommateurs concernant la confidentialité et la fiabilité des délais de livraison des marchandises commandées en ligne. Ce label atteste du fait que le site d'une entreprise offre bien la protection et la fiabilité qu'exigent désormais les consommateurs.

The CPA Letter - N° 3 - Avril 2001, 2 pages

La société Bell Canada est la première société dans le monde à obtenir le label WebTrust

A l'issue d'un audit WebTrust sur le site www.bell.ca de la société Bell Canada, le cabinet Ernst & Young LLP a récemment délivré le label de certification de protection des consommateurs. Il atteste de la vérification

indépendante par des experts-comptables que le site communique clairement aux consommateurs les règles d'intégrité et de confidentialité, fait la preuve de sa conformité à ces règles et informe le consommateur des modalités de traitement des informations confidentielles.

The Accountant - N° 5968 - Mars 2001, page 16

Délai de validité d'un rapport de certification WebTrust

Les précédentes versions de WebTrust exigeaient un examen de mise à jour et un nouveau rapport au minimum tous les trois mois. Dans la version 3.0, ce délai est prolongé de trois mois supplémentaires. Le praticien peut attendre six mois avant d'effectuer cette mise à jour et remettre un nouveau rapport. Seul préalable, la société doit signer la lettre de mission du praticien indiquant que la société va utiliser une version 3.0 de WebTrust.

The CPA Letter - N° 3 - Avril 2001, 2 pages

L'Italie et l'Argentine adoptent WebTrust

Lors d'une réunion de 15 organisations professionnelles comptables d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie qui s'est récemment tenue à San Francisco, les instituts professionnels d'Argentine et d'Italie ont rejoint le consortium des prestataires du label WebTrust.

The CPA Letter - N° 3 - Avril 2001, 2 pages

Vues de Presse Internationale, en accord avec la Fédération internationale des experts-comptables francophones (FIDEF) a décidé de servir de vecteur d'information pour cette organisation. Ainsi, deux fois par an, nous ferons le point sur son activité et celle de ses membres. Nous élargirons ce dossier aux autres pays francophones ainsi qu'à certains pays africains non francophones, afin d'apporter la vision la plus large possible, bien que non exhaustive, de l'évolution de la profession comptable dans le monde.

PRÉSENTATION DE LA FIDEF

La FIDEF : son histoire, sa structure

La FIDEF va fêter ses vingt ans d'existence en septembre 2001 à Bordeaux, ville où elle est née lors du 36^{ème} congrès de l'ordre des experts-comptables français. A l'origine, une petite équipe de professionnels ayant fait leurs études et passés le diplôme d'expertise comptable en France, réunis à

l'initiative du Président Edouard Salustro, décident de mettre en commun leurs moyens pour développer chacun dans leur pays la spécificité de la culture comptable francophone. Le bureau fondateur est constitué des membres suivants représentant chaque pays :

Président : Waël Abou-Chakra (Liban)
Vice-présidents : Aziz Dieye (Sénégal) - Rached Fourati (Tunisie)
Asseseurs : Hamad Jouahri (Maroc) - Claude Andoh (Côte d'Ivoire) - Victoire Barbara (Liban)
La France acceptait d'assurer le secrétariat général en la personne de M. Roger Geniaux.

Vingt ans après, la FIDEF a multiplié son effectif par 4.

Structure internationale d'échanges et de coopération, vecteur d'affirmation et de promotion de la culture comptable et financière francophone, la FIDEF poursuit trois objectifs :

Réunir

La FIDEF a pour vocation d'accueillir les organisations professionnelles de tous les pays partiellement ou totalement francophones. Elle cherche à faciliter les regroupements des professionnels de ces pays, leur donner des lieux et des occasions d'échanger leurs expériences et les faire accéder à une reconnaissance internationale.

Elle apporte son soutien technique à l'organisation des professionnels à l'échelle nationale ou régionale. Ainsi, elle peut participer à la mise en place d'un cursus comptable, à l'élaboration de la déontologie interne à la profession et à la définition de normes de travail. Elle incite les professionnels, à travers cette aide et l'échange d'expériences, à devenir des partenaires importants des décideurs publics et privés.

FIDEF a ainsi aidé à la constitution des organisations professionnelles comptables sénégalaise, libanaise, marocaine... Elle a appuyé la création d'organisations régionales dans les pays du Maghreb et d'Afrique Centrale.

Agir

La FIDEF organise bisannuellement des assises. Celles-ci se déroulent dans l'un des pays membres, et portent sur un thème professionnel intéressant directement l'actualité du pays hôte.

D'autres manifestations, comme des journées d'études techniques, permettent de transférer le savoir-faire et les nouvelles technologies.

La FIDEF, dans un souci de partenariats professionnels, cherche également à parrainer les actions menées par d'autres intervenants, en particulier dans le domaine de la formation.

Proposer

Des chantiers permanents existent. Ainsi, la FIDEF s'attache particulièrement à la formation initiale des professionnels en fonction de leurs besoins nationaux : mise en place d'un cursus et définition des programmes, participation à des actions de formation... Un suivi de l'actualité et des mises à niveau complètent le processus. En ce qui concerne la pratique comptable, elle incite fortement les pays membres d'autres organisations (Union économique et monétaire ouest africaine - UEMOA, par exemple) à harmoniser les référentiels comptables afin de faciliter l'intégration régionale.. On relèvera quelques réalisations parmi d'autres : réalisation du plan comptable général des entreprises du Liban, élaboration des normes d'audit au Maroc, participation à l'élaboration du cursus de formation des experts-comptables ivoiriens, tunisiens et sénégalais... Des groupes de travail ont également été mis en place sur différents sujets d'actualité. La FIDEF a également, de façon continue, informé ses membres de l'évolution de la doctrine et des normes comptables professionnelles sur le plan international en diffusant la traduction en français de ces normes internationales.

Les dernières assises FIDEF

1997 (Madagascar) Investissement Sécurité Rentabilité
1998 (Casablanca) L'entreprise face à la mondialisation : rôle de l'expert-comptable
2000 (Abidjan) Normes comptables internationales : leur application dans les pays en voie de développement

Quelques journées techniques depuis 1995

1995	Tunisie	Réforme de la comptabilité publique
	Dakar	Dévaluation du franc CFA et réévaluation des bilans
1996	Madagascar	Programme général de formation de la profession comptable
1997	Bruxelles	Séminaire dévaluation du franc CFA
1998	Yaoundé	Rapprochement des normes OHADA/SYSCOA
	Dakar	Séminaire sur le contrôle de qualité

Elle propose donc à des organismes de formation (universités, écoles de commerce...) de se jumeler afin d'augmenter les possibilités offertes aux étudiants. Elle est à l'origine, par exemple, de la création d'un DESS d'audit comptable et financier à Paris (ouvert à des étudiants ou des fonctionnaires

étrangers), ou du développement des actions de l'INTEC en Afrique francophone.

Sur le plan international, la FIDEF est membre affilié de l'IFAC depuis 1996. Elle est également membre observateur du groupe

de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité (ISAR) des Nations-Unis. Enfin la FIDEF est représentée au conseil d'administration de la Fédération des Experts-Comptables Méditerranéens.

Le bureau actuel de la FIDEF

Président :	M. Francis Desclers (Côte d'Ivoire)
Vice-présidents :	M. Georges Abou Mansour (Liban) M. Abdelkrim Hamdi (Maroc)
Trésorier :	Mme Colette Bloin (France)
Présidents d'honneur :	M. Aziz Dieye (Sénégal) M. Rached Fourati (Tunisie)
Délégué général :	M. Raphaël Gualino (France)

Les membres de la FIDEF

Nous vous proposons un tableau récapitulatif des pays membres, des instituts représentés et de leur président ainsi que leurs éventuelles publications.

Pays	Président	Institut	Publication
Algérie	Larbi Roumili	ONECCCA	
Belgique	Jean-François Cats	Institut des Réviseurs d'Entreprise	Bulletin d'Information de l'IRE
Burkina Faso	Michel S. Sanou	ONECCA BF	Pas de revue
Cameroun	Benoît Ekoka	ONECCA	ONECCA Info
Canada	Guy Legault	CGA Canada	CGA Magazine
Congo	André Gomez Gnali	APC	Pas de publication
Rép. De Côte d'Ivoire	Francis Desclercs	OECCA de Côte d'Ivoire	
France	Claude Cazes	OEC	SIC Revue Française de Comptabilité
France	Michel Tudel	CNCC	Bulletin CNCC Cahiers de l'Audit
Rép. De Guinée	Fode Ibrahima Cissé	OEAG	
Liban	Georges Aboumansour	OEAL	Al Mouhasseb Al Moujaz
Madagascar	Robin Andrianjakarivony	OECCAM	
Mali	Cheik Abdoulaye Cissé	OEAM	
Mauritanie	Saleh Ould Oubeid	ONEC	
Maroc	Abdelaziz Almechat	OEC	
Rwanda	Straton Sebanyambo	ARCO	
Rép. Dém. du Congo	A. José Matunga	Institut des Réviseurs Comptables	
Sénégal	Abdoulaye Dramé	ONEEAS	
Syrie	Dr. Moh Jlelati	Association of Syrian Certified Accountants	
Tunisie	Ahmed Belaïfa	OECT	BOI (bulletin interne)

ACTUALITÉS FRANCOPHONES

Informations générales

Union économique et monétaire Ouest Afrique - UEMOA

Le Conseil des ministres statutaire de l'UEMOA a adopté un règlement instituant un diplôme d'expertise comptable et financière dans l'UEMOA. L'institution de ce diplôme supérieur permettra d'accroître le nombre de professionnels, de faciliter leur perfectionnement et de réduire les coûts unitaires de formation en assurant un meilleur rendement de la formation comptable. La formation sera assurée par des institutions d'enseignement agréées. La réunion ministérielle a également adopté une directive en vue de l'application de l'ensemble des actes communautaires pris dans le cadre de l'Union douanière, de la surveillance

multilatérale des politiques macro économiques et du système comptable Ouest africain (SYSCOA).

AllAfrica.com - 23 novembre 2000, 1 page

2^{ème} forum international sur les perspectives africaines : «L'intégration régionale en Afrique»

Ce second forum, qui s'est tenu à Paris le 27 mars dernier, avait été organisé conjointement par l'OCDE et la banque Africaine de Développement. Etaient entre autres invités, le ministre français délégué chargé de la coopération et de la francophonie, le secrétaire exécutif de la Communauté économique des

Etats d'Afrique de l'Ouest, le ministre des Affaires étrangères tanzanien, le président du centre de développement de l'OCDE, l'ambassadeur du Royaume du Maroc en France... Le forum a été créé en 2000 afin de réunir l'expertise et l'expérience des pays membres de l'OCDE et de la BAD. La version 2001 s'est plus particulièrement penchée sur les initiatives régionales pour améliorer les infrastructures physiques et institutionnelles en Afrique, sur les implications pour l'aide publique au développement des récentes évolutions vers la régionalisation. Ont également été abordés le rôle de la société civile et du secteur privé dans la coopération régionale, les domaines prometteurs

pour les investissements, l'état d'avancement actuel des systèmes d'intégration régionale en Afrique...

Pour plus d'informations : Centre de développement de l'OCDE www.oecd.org/dev
Banque Africaine de Développement www.afdb.org

OCDE/BAD - 27 mars 2001, 4 pages

Réunion du Comité francophone des inforoutes à l'INTIF

Le Comité des inforoutes, comité de pilotage et instance de décision du Fonds francophone des inforoutes, s'est réuni les 15 et 16 mars derniers, afin de débattre des orientations stratégiques du Fonds. Les questions ont principalement porté sur l'aide à la conception de projets, le choix des procédures de suivi et d'évaluation pour le Fonds, les procédures de mettre en place afin d'en augmenter la transparence, la possibilité de financer des projets à vocation commerciale... Les projets acceptés lors de cette réunion, qui représentent un financement global d'environ 2,2 millions de francs, ont pour thème la santé et le milieu rural en Afrique de l'Ouest.

Pour toute information complémentaire : www.intif.francophonie.org

Les Nouvelles de l'INTF - 22 mars 2001, 2 pages

Belgique

Nouvelles de la profession

- Le point sur le rapprochement entre l'IEC (experts-comptables) et l'IRE (réviseurs d'entreprise)
- Entrée en application du nouveau code des sociétés.

Se reporter à la rubrique Vues de Presse pour le développement de ces informations.

Cameroun

21^{ème} Sommet France-Afrique - 17 au 19 janvier 2001

Le thème de ce sommet était «L'Afrique face au défi de la mondialisation». Y ont été abordés les thèmes suivants :

● L'Afrique face aux défis politiques de la mondialisation (conflits, maintien de la paix, démocratie et droits de l'Homme)

- L'Afrique face aux défis socioculturels, scientifiques et technologiques de la mondialisation (santé, éducation, culture, sociétés, nouvelles technologies de l'information et de la communication)

- Les réponses de l'Afrique et de la France

A cette occasion, la France a annoncé un effort en faveur de la réduction de la dette et une annulation de 100 % des créances commerciales éligibles à un traitement au Club de Paris.

Le Sommet a été précédé d'une conférence ministérielle où la relation France-Afrique a été replacée dans la problématique européenne.

La Lettre Consulaire - N° 30 - Mars 2001, 40 pages

1^{er} Salon international sur les NTIC - 9 au 13 février 2001

«Y@oundé Net Com 2001» avait trois objectifs :

- promouvoir, dans un cadre régional, l'usage des NTIC auprès des entreprises, des administrations et des particuliers,

- sensibiliser les pouvoirs publics et les opérateurs économiques sur les enjeux de développement et de croissance qu'offrent les NTIC,

- créer un sous-pôle régional d'attraction et de diffusion des NTIC.

Pour toute information complémentaires : www.yaounde-net.com

La Lettre Consulaire - N° 29 - Janvier 2001, pages 6 et 7

Signature d'une convention internationale

Un projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention fiscale du 21 octobre 1976 entre la France et le Cameroun a été présenté au Conseil des ministres français le 10 janvier dernier. Il permettra à l'Etat de la source du revenu d'imposer, à un taux plafonné, les rémunérations pour études, assistance technique, financière ou comptable.

La Lettre Consulaire - N° 29 - Janvier 2001, page 25

Canada

Nouvelles publications des commissions

- Accounting standards board : projet de chapitre sur la comptabilité différentielle

- Assurance standards board : norme sur l'examen des comptes provisoires et brochure d'information sur la communication avec les comités d'audit.

Se reporter à la rubrique Vues de Presse pour le développement de ces informations.

Côte d'Ivoire

Réformes structurelles en perspective

Suite à la visite des délégations de la Banque Mondiale et du FMI, le gouvernement ivoirien s'est engagé à lancer une série de réformes structurelles afin de retrouver l'aide financière qui avait été suspendue pour cause de «mauvaise gouvernance».

Banque Mondiale - Communiqué de presse - 10 et 19 avril 2001, pages 1 et 4

400 institutions de micro finance se partagent le marché ivoirien

Les institutions ivoiriennes de micro finance se sont organisées en réseau afin de faire reculer la pauvreté par la création d'activités génératrices de revenus. Composé de 13 associations totalisant 400 structures de plus de 2 millions de petits épargnants, ce réseau ambitionne de réunir les institutions similaires au niveau de la sous-région ouest africaine.

AllAfrica.com - 6 avril 2001, 1 page

Abidjan joue la carte de la fiscalité pour résoudre ses problèmes

Depuis le début de l'année, l'Etat ivoirien a déclaré la guerre aux entreprises coupables de fraudes fiscales et douanières dans leur fonctionnement. Des perquisitions effectuées par le ministre de l'Economie et des Finances lui-même ont permis de mettre des industriels sous les verrous. Cette action s'inscrit dans un programme de refondation de l'économie du pays en vue de mobiliser les ressources internes

à la Côte d'Ivoire, et de ne plus dépendre ainsi des aides extérieures.

AllAfrica.com - 9 janvier 2001, 2 pages

Liban

L'Institut des Finances met en place son nouveau programme de formation (janvier-juin 2001).

On y trouvera :

- Les autorités constitutionnelles et les principes de l'Etat de droit
- L'éthique professionnelle et le droit pénal
- L'analyse financière
- Introduction à la TVA
- Techniques d'audit et de contrôle de l'application de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les fonds bâtis
- Management et gestion fiscale
- Les normes internationales de comptabilité
- Les normes internationales de révision
- Séminaires sur l'Organisation mondiale du commerce, sur la fiscalité...

Pour plus d'informations, consulter l'IDF - Tél. : 01-425148/9 - Fax : 01-426860

Hadith El Malia - N° 10 - Février 2001, pages 5 et 6

Mali

Financement

6,5 millions d'euros ont été attribués pour le financement partiel du programme d'amélioration des systèmes d'exploitation en zone cotonnière. Ce projet comprend entre autres la mise en place de conseils en gestion prenant en compte l'ensemble de l'exploitation.

La Lettre Consulaire - N° 29 - Janvier 2001, page 46

Sénégal

Union européenne- Sénégal : les nouvelles bases de la coopération

De nouvelles procédures vont désormais présider le partenariat entre l'Union européenne et le Sénégal. M. Thierry de Saint-Maurice, chef de la délégation de l'Union européenne au Sénégal, a indiqué qu'elle désire opter pour le renforcement des procédures de transparence avec des secteurs d'intervention réduits, la fin du financement des projets locaux, l'audit systématique de tous les projets financés et le renforcement des critères de bonne gouvernance. La réduction des secteurs d'intervention devrait permettre d'accroître les aides budgétaires directes et d'en augmenter l'efficacité. Le financement communautaire a augmenté d'une manière générale : au protocole déjà existant s'ajoutent 9,5 milliards d'euros issus de fonds non engagés précédemment.

Tanama Josias T. - Le Journal de l'Economie - 14 mars 2001, 2 pages

Un «Davos de l'Afrique» en septembre à Dakar

Le Sénégal organisera début septembre des rencontres économiques pour l'Afrique afin de repenser le développement du continent. Il devrait réunir des hommes d'affaires et

des intellectuels francophones et anglophones et permettre de discuter avec les investisseurs.

Yahoo Actualités – 4 mars 2001, 1 page

Financement

1,86 millions d'euros ont été attribués pour le financement d'un projet d'appui aux organisations professionnelles agricoles dans la région de la vallée du fleuve Sénégal. Ce projet comprend trois niveaux d'interventions :

- un niveau de base correspondant à la tenue de la comptabilité,
- un niveau de contrôle (vérification de la bonne tenue de la comptabilité) et de conseils dans le domaine de l'analyse des résultats et de l'organisation pour les organisations professionnelles,
- un niveau de conception des outils de suivi des indicateurs économiques d'ensemble.

La Lettre Consulaire – N° 29 – Janvier 2001, page 47

Création prochaine d'une maîtrise «Banque et Finance» au CESAG

Le Centre africain d'études supérieures en gestion (CESAG) proposera, à partir du mois d'octobre 2001, un programme d'études post-universitaires en banque et en finance au profit des cadres supérieurs des établissements financiers et des entreprises des secteurs privé et public. Rappelons que le CESAG, créé en 1995 par la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, assure des formations en gestion des entreprises, expertise comptable, audit international...

AllAfrica.com – 1^{er} mars 2001, 1 page

Fiscalité : des pistes pour moderniser la TVA

L'Amicale des étudiants en gestion du Centre de préparation à l'expertise comptable au Sénégal a organisé, le 30 mars dernier, une table ronde sur le thème « La modernisation du système de TVA : le cas des pays de l'UEMOA ». L'objectif était d'analyser le système actuel de cette taxe afin de proposer des solutions en vue de sa modernisation. Le système présente en effet des insuffisances, comme son champ d'application aux activités professionnelles ou l'apparition du commerce électronique. Des pistes de modernisation ont été proposées : l'instauration d'un seuil d'imposition efficace, de nouvelles procédures simplifiées de déclaration, la rationalisation du champ d'application...

AllAfrica.com – 6 avril 2001, 3 pages

Togo

La profession comptable régie par une loi

En janvier dernier, l'assemblée nationale togolaise a adopté une loi portant création de l'Ordre national des experts-comptables et comptables agréés au Togo. Au terme de cette loi, les experts-comptables devront désormais être dotés d'un diplôme d'expertise comptable, et les comptables agréés d'une maîtrise en sciences de gestion.

AllAfrica.com – 12 janvier 2001, 1 page

Tunisie

Quelques nouvelles de la profession au cours du dernier semestre

Le Conseil de l'Ordre des experts-comptables de Tunisie (OECT) a arrêté le projet des termes de référence des missions d'audit des entreprises à participation publique. Après consultation des confrères, un projet définitif a été remis au Ministère du Développement économique. Les principales nouveautés sont l'allègement des critères pour les petites entreprises, la clarification de certains critères et la simplification des procédures.

Examen d'un projet de texte relatif à l'organisation de la profession de comptable

Après examen du projet de texte relatif à l'organisation de la profession, l'OECT a communiqué ses observations. Celles-ci touchent principalement les points suivants :

- le niveau de diplôme requis pour l'inscription doit se limiter à la maîtrise en sciences comptables, commerciales, financières ou de gestion,
- le stage professionnel de 2 ans doit être effectué auprès d'un membre de l'OECT ou d'un membre de l'Association des comptables,
- le barème des honoraires des commissaires aux comptes doit être appliqué,
- les mesures transitoires doivent prévoir l'organisation d'un concours pour ceux qui n'ont pas le diplôme et moins de 10 ans

d'expérience, et ceux qui ont un diplôme de comptabilité mais une expérience inférieure à 5 ans.

Professionnalisation des travaux de la Commission des normes

Un accord cadre a été signé avec des chercheurs afin de réaliser des travaux en matière de normalisation comptable et d'audit. Ces recherches conduiront les travaux de réflexion, de recherche et de vulgarisation liés aux différents domaines d'intervention de la profession.

Elaboration d'un projet de norme comptable pour les petites entreprises

Le Conseil national de la comptabilité travaille à l'élaboration d'un projet de norme afin de simplifier le système comptable des petites entreprises. C'est la Commission des normes de l'OECT qui va préparer ce projet, une note de positionnement et d'orientation ayant déjà été soumise au CNC.

Bientôt une actualisation du barème des honoraires

Le COLTO a examiné le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 12 octobre 1984 portant homologation du barème des honoraires des experts-comptables. Un projet de norme relatif aux modalités d'application des articles relatifs aux diligences spécifiques a été élaboré par l'Ordre et communiqué au ministère des Finances pour examen.

Ordre des experts-comptables de Tunisie – Nouvelles – 3 avril 2001, 5 pages

Nouveau modèle comptable

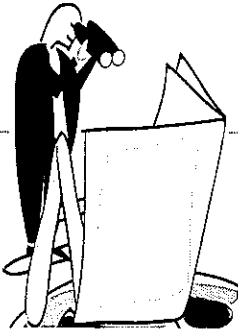
Le cadre comptable tunisien actuel, basé sur le modèle français, devrait laisser la place à un cadre s'inspirant des normes comptables internationales. Le projet devrait permettre de mettre en place un cadre comptable conceptuel, de développer des normes comptables sectorielles et de régulariser la présentation des états financiers du monde des affaires tunisien.

World Watch – Novembre 2000, page 4

Pour plus d'informations sur l'OECT www.oect.org.tn

AGENDA

Congrès de l'Ordre du Cameroun	11 et 12 mai 2001	Douala
Bureau de la FIDEF	17 et 18 mai 2001	Paris
Colloque sur la francophonie	17 au 20 mai 2001	Paris
36 ^{ème} AG de la BAD et 27 ^{ème} AG du FAD	29 au 31 mai 2001	Valence (Espagne)
20 ^{ème} anniversaire de la FIDEF – Réunion du conseil d'administration et AG	27, 28 et 29 septembre 2001	Bordeaux
Manifestation francophone comptable	18 et 19 octobre 2001	Beyrouth
9 ^{ème} Sommet de la Francophonie	26 au 28 octobre 2001	Beyrouth



Vues de presses

Pays de l'Union européenne



Belgique

Le point sur le rapprochement entre l'IEC et l'IRE

Revue Belge de Comptabilité - N° 2 - 2001, page 41

En 1985, le législateur belge a reconnu des analogies en matière de compétences et d'indépendance entre réviseurs d'entreprises et experts-comptables. Un premier protocole a été signé en 1989, entérinant la volonté de convergence entre les deux instituts. Régulièrement réaffirmée par leurs présidents, cette volonté commune s'est traduite par la mise en place de commissions mixtes travaillant ensemble à l'élaboration de normes de travail. Le dossier en cours concerne l'élaboration d'un nouvel arrêté royal sur le stage professionnel afin d'établir des équivalences entre le stage d'expert-comptable et celui de réviseur.

Entrée en vigueur de la loi contenant le Code des sociétés

Accountancy & Tax - N° 1 - Janvier/Mars 2001, pages 16 à 22

L'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés reprend les différentes dispositions réglementaires en matière de droit des sociétés. Les 226 dispositions sont regroupées en six livres : constitution et formalités de publicité, comptes annuels, comptes consolidés et formalités de publicité, présentation par les conseils d'entreprises de candidats à la mission de commissaire ou de réviseur d'entreprise, procédure de consignation et sort des actifs en cas de dissolution judiciaire, société anonyme et société en commandite par actions.



France

Enquête sur la profession française

The Accountant - N° 5968 - Mars 2001, pages 17 à 19

Le dossier que la revue consacre ce mois-ci à la France dresse le bilan des principales évolutions de la profession française au cours de l'année écoulée. Quatre thèmes sont principalement retenus :

- un projet de loi permettant pour la première fois aux cabinets français de solliciter tous les mandats liés à l'insolvabilité (jusque là réservés

aux administrateurs judiciaires),

- l'éventualité d'un assouplissement des règles de publicité professionnelle,

- la perspective pour les sociétés cotées françaises d'utiliser les normes IAS à l'horizon 2005,

- l'actualité du gouvernement d'entreprise en France où, en dépit des rapports Viénot et Marini, les pratiques restent très insuffisantes (une étude récente a montré que seulement 54 des 100 premières sociétés cotées font état de principes de gouvernement d'entreprise dans leurs rapports annuels, et que 14 seulement rendent compte à leurs actionnaires dans le délai de 2 mois).

Dernier point souligné : les problèmes de recrutement que rencontre l'ensemble des cabinets français qui souffriraient de leur image auprès du public.



Royaume-Uni

Nouveau guide sur les comités d'audit

ICAEW Press Release - 2 avril 2001, 2 pages

Le Centre for Business Performance et l'Audit and Assurance Faculty de l'ICAEW ont publié un nouveau guide sur les comités d'audit (The effective Audit Committee : A challenging Role). L'ouvrage rappelle que ces comités sont indispensables à la confiance que le public porte au gouvernement d'entreprise. Leur efficacité est subordonnée à une connaissance des évolutions récentes et de l'environnement actuel. Les auteurs préconisent que les membres des comités d'audit posent le maximum de questions et attirent l'attention sur les éventuels dangers.

Etude sur les coulisses de l'audit

ICAEW Press Release - 2 avril 2001, 2 pages

Cet ouvrage entraîne le lecteur dans les coulisses de l'audit et passe au crible les liens unissant l'associé chargé de la mission et le directeur financier de six importantes sociétés cotées. L'objectif est d'éclairer le comportement des principaux protagonistes d'une mission d'audit, leurs motivations ainsi que leurs relations et les facteurs influençant la qualité de l'information financière qui sera publiée.

L'institut écossais ICAS joue la transparence

CA Magazine - N° 1136 - Mars 2001, page 65

Une première pour un institut professionnel britannique : l'ICAS convie deux personnes extérieures à siéger à son Conseil. Leur rôle sera de s'assurer que l'intérêt général est sauvegardé

au sein des délibérations. A ce titre, il leur appartiendra d'établir un rapport annuel sur la conduite des affaires par le Conseil au cours de l'année écoulée, rendant compte notamment de son respect des statuts et de ses obligations réglementaires (ce rapport sera rendu public).

L'Institut des auditeurs internes (IIA) se prononce sur la sécurité d'Internet

The Accountant - N° 5968 - Mars 2001 - page 3

L'IIA publie une note d'information dans laquelle il met en garde contre l'augmentation des opérations de commerce électronique et des délits commis par ce biais. Ce guide donne des conseils pratiques et fournit différentes références permettant aux auditeurs internes de procéder à des évaluations de risque raisonnées. Parmi les thèmes abordés figurent les risques, les considérations de sécurité interne et externe, les outils d'audit disponibles, les procédures de contrôle et l'application de la norme BS7799 (norme britannique sur la gestion de la sécurité).

Les professionnels britanniques et les heures supplémentaires

International Accounting Bulletin - N° 285 - 9 avril 2001, pages 1 et 5

Un rapport de recherche financé par l'ICAEW révèle que la grande majorité des professionnels comptables britanniques effectue des heures supplémentaires et travaille le week-end. Dans les grands cabinets, 86 % déclarent faire 15 heures supplémentaires par semaine ; dans les petits cabinets, ce chiffre est de 20 heures. Beaucoup souhaiteraient avoir des horaires flexibles mais la recherche montre que la pratique des horaires aménagés aurait une incidence négative sur les opportunités de carrière et sur la diversité des missions confiées aux professionnels.

La comptabilité, dernière roue du carrosse pour les étudiants les plus brillants

International Accounting Bulletin - N° 284 - 20 mars 2001, page 1

La comptabilité est la dernière carrière que les étudiants britanniques les plus brillants souhaiteraient embrasser : telle est la conclusion d'une enquête menée auprès de 1100 étudiants d'Oxford, Cambridge et de l'Imperial College de Londres. 29 % souhaitent travailler dans le secteur du conseil, 25 % dans le secteur de la banque et seulement 5 % en comptabilité. La comptabilité est également la profession qui arrive en bas de la liste pour les opportunités de carrière offertes.



Un épilogue pour l'affaire Maxwell ?

International Accounting Bulletin - N° 285 - 9 avril 2001, pages 1 et 8

Le ministère du Commerce et de l'Industrie britannique vient de publier son rapport final sur les circonstances ayant conduit à l'effondrement du baron de la presse Robert Maxwell il y a dix ans. PricewaterhouseCoopers, mis en cause dans ce dossier, a répondu publiquement devant le Joint Disciplinary Tribunal aux accusations de négligence dont il a fait l'objet. Il a déjà été condamné par l'instance de discipline professionnelle à une amende de 3,3 millions de £ en 1999 et entend désormais tirer un trait sur ce dossier. L'affaire Maxwell, qui met en cause d'autres établissements de la City (notamment les banques d'investissement Goldman Sachs et Samuel Montagu), impliquait l'utilisation de fonds de pension pour financer les entreprises en difficulté du groupe de presse.

Autres pays



Australie

La Bourse australienne propose le renforcement de ses conditions d'admission

World Accounting Report - N° 3 - Avril 2001, page 5

L'Australian Stock Exchange (ASX) propose différents amendements à ses conditions d'admission, applicables à partir du 1^{er} juillet prochain. Les principaux imposent aux sociétés cotées une obligation d'information en continu. Elles sont ainsi tenues de nommer une personne chargée de la communication avec l'ASX. Par ailleurs, les rapports annuels devront préciser dans une déclaration les pratiques et procédures mises en place afin d'assurer la conformité aux obligations de communication permanente pendant l'exercice.



Canada

AcSB : projet de chapitre sur la comptabilité différentielle

World Accounting Report - N° 3 - Avril 2001, page 5

La Commission canadienne des normes comptables (AcSB) a pris connaissance des recommandations d'un comité consultatif sur l'opportunité d'introduire des règles comptables différentes au sein des GAAP canadiens. La conclusion de l'AcSB précise que l'application d'une communication comptable différentielle se justifie pour certaines entreprises : les obligations comptables ne doivent pas être les mêmes selon que la société compte un nombre limité d'utilisateurs externes de ses comptes ou

qu'elle est responsable devant un grand nombre d'actionnaires. L'AcSB a résolu d'engager la révision correspondante des chapitres du Manuel de l'ICCA et prévoit l'élaboration d'un exposé-sondage sur la comptabilité différentielle pour juin 2001.

Assurance Standards Board : nouvelle norme sur l'examen des comptes provisoires

World Accounting Report - N° 3 - Avril 2001, page 6

L'Assurance Standards Board de l'ICCA a approuvé une nouvelle norme sur l'examen des comptes provisoires. Cette norme doit aider l'auditeur à assister le comité d'audit dans l'exécution de ses diligences concernant les comptes provisoires. Elle doit également contribuer à renforcer la communication entre l'auditeur et le comité d'audit et à harmoniser les procédures d'examen et la forme du rapport avec les pratiques en vigueur aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni.

Brochure d'information sur les communications avec les comités d'audit

World Accounting Report - N° 3 - Avril 2001, page 6

Après une première recommandation sur les communications avec les comités d'audit concernant l'indépendance de l'auditeur parue en août 2000, l'Assurance Standards Board publie maintenant une brochure faisant état des nouvelles obligations et responsabilités incombant aux comités d'audit en la matière. Il suggère notamment le type de questions que le comité d'audit doit poser à l'auditeur afin de s'assurer de l'intégralité de son indépendance.

Pour toutes informations, contacter l'ICCA : www.cica.ca

Huitième édition du rapport sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des administrateurs au Canada

The Accountant - N° 5968 - Mars 2001, page 16

Bien que le rapport dit Rapport Dey sur le renforcement du gouvernement d'entreprise ait eu un effet positif parmi les sociétés anonymes canadiennes, beaucoup reste à faire. En 1994, le comité Dey avait publié un rapport intitulé «Where were the directors ?» énonçant 14 recommandations pour un bon gouvernement d'entreprise. La dernière étude révèle que 51 % des sociétés interrogées ne se conforment pas à ces recommandations, contre 62 % en 1995. Un nouveau comité sur le gouvernement d'entreprise, présidé par Guilaine Saucier, a été constitué afin de réévaluer les pratiques en cours au Canada, de prendre exemple sur les travaux américains et canadiens, et d'instituer de nouvelles pratiques. Les conclusions devraient être publiées en juin.



Etats-Unis

AICPA : recherche en vue sur l'évaluation des entreprises

American Accounting Association Announcements - 13 avril 2001, 1 page

L'AICPA recherche un professeur qui apporterait son concours à l'élaboration de normes sur l'évaluation des entreprises. L'objectif est de mettre en place un jeu de normes prenant en compte les préoccupations des professionnels en matière d'évaluation d'entreprise.

La gestion du risque dans la nouvelle économie

The CPA Letter - N° 3 - Avril 2001, 1 page

L'AICPA a publié un Livre Blanc en collaboration avec l'ICCA en vue de renforcer le rôle du professionnel comptable comme conseiller d'entreprise privilégié des dirigeants sociaux. Le document (*Managing risk in the new economy*) décrit les différentes étapes applicables à la gestion du risque dans l'entreprise et propose des études de cas pour chacune de ces étapes.

Publications du FASB

Financial Accounting Series - N° 219-B - 13 avril 2001, page 1

Le FASB a publié les deux derniers volets de son étude consacrée à l'amélioration de la qualité de l'information financière des entreprises. Le premier volet de janvier dernier fait état des informations que présentent les entreprises de huit secteurs d'activité à côté de leurs états financiers. Le second, publié en mars, examine les redondances pouvant exister entre les US GAAP et les règles de la SEC, et recommande un ensemble de mesures afin de les éliminer. Il propose également des recommandations que la SEC est invitée à prendre en considération dans ses futures activités de normalisation. L'ensemble de ces textes est disponible sur le site du FASB : www.fasb.org

Publication du GASB

The CPA Letter - N° 3 - Avril 2001, 1 page

Le GASB a publié une série de guides destinés au grand public, afin qu'il comprenne les états financiers établis par les collectivités locales et des Etats. Il s'agit de la première série de textes spécifiquement conçus pour les citoyens, les contribuables, les chercheurs, le législateur, les analystes ainsi que toutes les personnes qui utilisent l'information financière des entités gouvernementales.



Institute of Internal Auditors : un nouveau référentiel de travail pour les auditeurs internes

The Electronic Accountant Accounting Today - 26 février-18 mars 2001, 2 pages * *The CPA Letter* - N° 3 - Avril 2001, 1 page

L'Institute of Internal Auditors a élaboré un nouveau référentiel de pratique professionnelle fusionnant l'ensemble de ses normes, pratiques, recommandations consultatives et aides pratiques, qui élargit considérablement le champ d'intervention de la profession. Il introduit la définition de la profession d'audit qui inclut depuis 1999 la gestion du risque, les missions

d'expression d'assurance interne, le gouvernement d'entreprise. Le référentiel présente ensuite les normes obligatoires divisées en deux catégories : les normes sur les concepts (objectifs, autorité, responsabilité, indépendance, objectivité, compétence, diligence, assurance qualité...) et les normes sur la mise en œuvre des missions (planification, conduite, gestion, communication, rapport méthodes et procédures, contrôle et gouvernance...). L'IIA s'est largement inspiré de sa recherche intitulée «Un référentiel de compétence pour l'audit interne». L'ensemble du référentiel peut être consulté sur le site de l'IIA : www.theiia.org

Honoraires d'audit

The Wall Street Journal Europe - 11 avril 2001, pages 13 et 18

Une étude montre que pour chacune des 307 sociétés répertoriées au Standard & Poor Index, les honoraires versés pour des missions autres que d'audit étaient trois fois supérieurs aux honoraires d'audit. L'ampleur de l'écart place les auditeurs dans une situation critique, et va à l'encontre des déclarations faites par les responsables de la profession américaine l'an passé : ils indiquaient que les honoraires versés pour des missions autres que d'audit étaient trop insignifiants pour avoir une incidence sur leur indépendance.

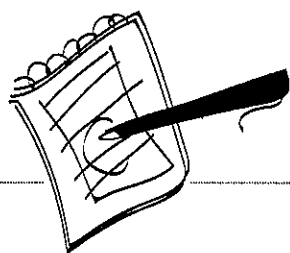


Publications du mois d'avril

N.B. Les publications suivies d'un astérisque font l'objet d'un développement dans la revue

AUTEUR	TITRE
IASC	
	Conditions de la SEC pour l'introduction en bourse des sociétés non-américaines
IFAC	
<i>IAPC</i> <i>Comité Ethique FMAC</i>	Exposé-sondage - Le rapport d'audit sur les états financiers - modification de la norme ISA 700 (mars 2001, mis en consultation jusqu'au 31 mai) Révision de l'exposé-sondage sur l'indépendance La transformation d'une profession : de la comptabilité à la gestion
FEE	
	Document consultatif - Modernisation des directives comptables
PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE	
Allemagne	
<i>IDW</i>	Norme d'audit IDW PS 890 - Mise en oeuvre des missions de contrôle WebTrust Projet de prise de position sur la présentation des comptes - IDW ERS FAIT 1 - Principes de comptabilité généralement admis dans le cadre de la mise en place des technologies de l'information Prise de position de l'IDW sur l'exposé-sondage du FASB - Regroupements d'entreprises et actifs incorporels 5 ^{ème} édition des prises de position et recommandations de l'IDW
Royaume-Uni	
<i>ICAEW</i> <i>ASB/UITF</i> <i>Institut des Auditeurs Internes</i>	Etude - Derrière les portes closes - la vérité sur l'audit des sociétés* Guide - L'efficacité du comité d'audit : un rôle stratégique Abstract 30 - Date d'attributions aux salariés d'actions ou de droits aux actions La sécurité sur Internet
AUTRES PAYS	
Australie	
<i>ICAA / AASB</i>	Exposé-sondage ED 101 - Réévaluation des actifs à long-terme : proposition d'aménagements de la norme AASB 1041
Canada	
<i>ICCA</i> <i>AcSB</i> <i>Assurance Standards Board</i>	Evaluation d'entreprise Projet de chapitre sur la comptabilité différentielle Nouvelle norme sur l'examen des comptes provisoires Brochure d'information sur les communications avec les comités d'audit Rapport sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des administrateurs au Canada (8 ^{ème} éd.)

Etats-Unis	
AICPA FASB GASB	Révision de l'exposé-sondage sur les normes de formation professionnelle continue (en collab. avec le NASBA) Redondances entre les US GAAP et les obligations d'information de la SEC Six guides à l'attention des utilisateurs des comptes des collectivités locales
AUTRES ORGANISATIONS	
Commission européenne	
BIS	Pratiques de nantissement sur les marchés financiers : récentes tendances, gestion du risque et dynamique du marché
AUTRES PUBLICATIONS	
API David Cairns Lal Balkaran	Guide sur l'audit des organismes à but non lucratif Enquête 2000 sur les normes comptables internationales Annuaire international des programmes de certification en comptabilité et gestion (2 ^{ème} éd.)



Agenda International

IASC		
Comité Interprétations	9 au 11 mai 2001	Melbourne
Board de l'IASC	22 au 25 mai 2001	Londres
avec KPMG - Conférence sur les normes comptables internationales	17 et 18 mai 2001	Paris
Séminaires de comptabilité internationale	28 mai au 1 juin 2001	Dublin
Communication financière pour la SEC	5 au 8 juin 2001	Londres
Comptabilisation de l'assurance	11 et 12 juin 2001	Dublin
IFAC		
Comité Technologies de l'Information	2 au 4 mai 2001	Autriche
Comité Nominations	4 au 6 mai 2001	New York
FEE		
Groupe de travail Fiscalité indirecte	10 mai 2001	Bruxelles
Groupe de travail Fiscalité directe	11 mai 2001	Bruxelles
Bureau exécutif	14 mai 2001	Bruxelles
Groupe de travail Développement durable	15 mai 2001	Bruxelles
Groupe de travail Ethique	18 mai 2001	Bruxelles
Groupe de travail Secteur public	18 mai 2001	Bruxelles
Groupe de travail Assurance	21 mai 2001	Bruxelles
Groupe de travail PME	1 ^{er} juin 2001	Bruxelles
10 ^{ème} Euro Conference	28 et 29 mai 2001	Bruxelles
OCDE		
Forum 2001 - Opportunités et risques liés à la mondialisation	14 au 16 mai 2001	Paris
Congrès nationaux		
Sommet 2001 sur la criminalité économique	6 au 9 mai	Los Angeles
National Accountancy Exhibition	15 au 17 mai 2001	Londres
7 ^{ème} congrès annuel canadien sur la fraude	16 au 18 mai 2001	Toronto
AAA - Congrès sur la comptabilité et les technologies	18 et 19 mai 2001	Oklahoma
AICPA - Symposium des praticiens de l'AICPA	11 au 13 juin 2001	Orlando
Autres conférences internationales		
Délégation des Barreaux de France à Bruxelles - Entretiens communautaires sur le thème : le droit communautaire de la fiscalité - actualités	18 mai 2001	Bruxelles
Institut pour la recherche internationale - 6 ^{ème} forum annuel sur la comptabilité et la finance au Moyen Orient	27 au 30 mai 2001	Doubaï
Banque Mondiale/OCDE - Table ronde sur le gouvernement d'entreprise	Juin 2001	Géorgie